



V I L L E D E
G E N E V E

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1198
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 62 oui

Article unique. – Approuve le projet d'abrogation du plan localisé de quartier N° 28518 (à l'exception des degrés de sensibilité au bruit), situé entre l'avenue de Champel et la rue Michel-Servet.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Hélène Ecuyer

Le Président:

Rémy Burri